

---

## Assemblée des délégué.e.s du 06.11.2024

### Message du Comité de direction à l'attention des communes glânoises

---

Madame la Syndique,  
Messieurs les Syndics,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

#### **Subventionnement de 40 places d'accueil préscolaires supplémentaires**

##### **Crèche « lagiraf.ch », Torny**

Comme déjà annoncé lors de l'assemblée ordinaire du 22 novembre 2023, une nouvelle crèche ouvrira en 2025 dans le nord du district à Torny-le-Grand. Il s'agit de la crèche « lagiraf.ch » qui offrira 40 places.

Hebdomadairement, plus de 120 enfants pourront y être accueillis. Le tarif journalier n'est pas encore connu tout comme la date d'ouverture exacte de la structure en 2025.

Conformément à l'art. 6 du Règlement d'organisation de l'AGR, la Commission Petite Enfance peut préaviser positivement le subventionnement des 40 nouvelles places d'accueil par le simple fait que la structure répond au critère 4.

Le détail des critères est le suivant :

- Le critère 1 n'est pas rempli : il n'y a plus de liste d'attente en Glâne
- Le critère 2 est partiellement rempli : le taux d'occupation 2025 des crèches déjà existantes dans le district est de :
  - o Casse-Noisette, Romont : 100%
  - o Brin d'Eveil, Berlens : 89%
  - o Pop et poppa, Romont : 52 %
  - o Le Bourillon, Ursy : 93%
- Le critère 3 n'est pas applicable
- Le critère 4 est rempli : c'est la seule crèche dans le nord du district
- Le critère 5 n'est pas applicable
- La demande de subventionnement a été réalisée plus de 6 mois avant l'ouverture mais pas au-delà de 1,5 ans

De plus, l'Accueil Familial de Jour qui couvre actuellement le nord du district rencontre des difficultés à recruter des nouvelles accueillantes.

Le subventionnement des 40 nouvelles places entraînera une **hausse annualisée des subventions estimée à CHF 350'000.00** calculée sur la base du tarif de référence de CHF 127.75, sans repas.

Pour 2025, la commission a estimé que la structure pourrait ouvrir au 1<sup>er</sup> août et débuter avec un taux de remplissage de 30%, soit un budget de subventionnement de CHF 50'000.-.

**Le Comité de direction de l'AGR recommande à l'Assemblée des délégué.e.s d'approuver la convention de subventionnement avec la crèche « lagiraf.ch » pour la totalité des places offertes.**

**Compte tenu de ce qui précède, le Comité de direction de l'AGR soumet l'approbation des délégué-e-s des communes le subventionnement de 40 places d'accueil de la Petite Enfance supplémentaires en Glâne.**

Romont, le 11 octobre 2024

**Pour le Comité de l'Association Glâne Région**

Le Président :

Valentin Bard

Le Directeur de l'AGR :

Simon Richoz

**Pour la Commission Petite Enfance de l'AGR**

La Présidente :

Reynaud  
Laetitia Reynaud